



Gérer, recycler et valoriser les déchets

COMPTE-RENDU/PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL Séance du 3 avril 2023

Nombre de délégués :	
- en exercice : 97	
- présents ou représentés 51	
- Nombre de Pouvoirs ... 13	
- Quorum : 49	
Total votants	64

L'An deux mil vingt-trois le lundi 3 avril à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 27 mars 2023 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance: Hocine Oumari.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):

Olivier DEVAUX, Jean-Paul BONVOISIN, Louis-Marie SAOUT, Patricia CHAUVAU, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Eric PIOT, titulaires et Xavier KERSUAL, Daniel SARAZIN, Martine WESOLOWSKI (arrivée après le vote du Compte de gestion) suppléants.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Jonathan WOFYSY, suppléant.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline COUDERC, Michelle BOUILLAND CHAUVEAU, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

François BENAVENTE, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Flora PHONGPRIXA, Jean-Pierre FOUBERT, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, Gladys CELANIE, Jean-Claude OLIVIERI, titulaires.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Christian TIENNOT, Patrick VORDONIS, Suzanne BARNET, Patrick SALMON, Christine FLECK, Ziain TADJINE, Laurent GAUTIER, Claude SEVESTE, titulaires et Olivier MATHEROT, suppléant.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Christian COQUELET, Jonathan CHAUMONT, Josiane TROTTIER, Jean-Claude MERAKCHI, Michèle BENECH, Laudiane MEIGNE-PORTES, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, titulaires et Bernard NENY, Eric PIASECKI, suppléants

Pouvoirs :

- de Mme Semonsu à M. Piot (CCBRC)
- de Mme Dutriaux à M. Bonvoisin (CCBRC)
- de Mme Bernard à M. Meudec (CCBRC)
- de M. Berthon à M. Fernandes (CCBRC)
- de M. Chatelot à M. Devaux (CCBRC)
- de M. Chavance à M. Tiennot (CCPB)
- de M. Green à M. Gautier (CCPB)
- de Mme Morelli à M. Tadjine (CCPB)
- de M. Vasseur à M. Olivieri (CAPVM)
- de M. Mouillot à M. Becquart (CAPVM)
- de M. Bouchart à Mme Célanie (CAPVM)
- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB)
- de Mme Mirat à M. Legrand (CCVB)

Absents non représentés :**Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :**

Bruno Remond, Xavier Mauborgne, Jean-Paul Mosny, Guillaume Klotz, Nicole Vibert
Excusés : Patricia Casier, Eric Cantarel.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Christophe Couloumy
Excusés : Pascale Prunet, Joël Bigot.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Yannick Ponce, Nathalie Canet.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles Bord, Sofiane Ghozlane, Thierry Tasd'homme, Yamina Amara.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Eric Sérafin-Bonvarlet, Grégoire Cordesse, Marie-Paule Devauchelle
Excusé : Frédéric Marcoux.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Marc Tétart, Sylvain Caldonazzo, Thierry Maurer, Eddy Bapelle, François Moratille, Philippe Louise-Dit-Mauger,
Excusés : David Vicente, Stéphane Robert, Frédéric Poupinot, Etienne Leroy, Nathalie Robaeyes.

Le quorum atteint, l'organe délibérant peut valablement délibérer.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 mars 2023: le compte-rendu de la réunion du 6 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

Avant de rappeler l'ordre du jour Monsieur le Président demande aux délégués de bien vouloir s'identifier lorsqu'ils interviennent pour faciliter le secrétariat.

ORDRE DU JOUR :

1. Budget - finances :
 - 1.1. Approbation du Compte de Gestion 2022
 - 1.2. Vote du Compte Administratif 2022
 - 1.3. Affectation des résultats 2022
 - 1.4. Restes à réaliser 2022
 - 1.5. Vote du Budget Primitif 2023
 - 1.6. Vote des taux TEOM 2023
2. Affaires générales :
 - 2.1. Subvention à l'Amicale du personnel du SIETOM
 - 2.2. Décision prise dans le cadre de la délégation accordée au Président
3. Point Communication
4. Question(s) diverse(s)

=---=---

1. Budget - finances

1.1.Approbation du Compte de Gestion 2022

Mme la Directrice rappelle aux délégués que les annexes jointes à la convocation sont en concordance avec ce qui a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 8 février 2023.

Les résultats budgétaires sont valorisés de la façon suivante dans le compte de gestion validé par le Trésor public en date du 27 mars 2023 (repris également dans le Compte Administratif) :

CG 2022	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	924 093,58	22 663 157,92	23 587 251,50
Dépenses	3 293 635,08	21 848 689,99	25 142 325,07
Résultat	- 2 369 541,50	814 467,93	- 1 555 073,57

Délibération N° 107/04-2023 :

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion 2022 :

CG 2022	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	924 093,58	22 663 157,92	23 587 251,50
Dépenses	3 293 635,08	21 848 689,99	25 142 325,07
Résultat	- 2 369 541,50	814 467,93	- 1 555 073,57

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

1.2. Vote du Compte Administratif 2022

Le compte administratif établi par le SIETOM est identique au compte de gestion dressé par le comptable public. La présentation affiche ces mêmes valeurs ainsi que les restes à réaliser s'élevant à 651 876,96 €.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement de l'année 2022, elles sont essentiellement liées à l'achat de six camions bennes à ordures ménagères (BOM) pour un montant total de 1 600 000 €, dont un peu plus de 600 000 € en restes à réaliser, des frais d'études pour 29 000,00 €, l'acquisition des terrains à Pontault-Combault pour 86 000 €, des bacs de collecte sélective pour 200 000 € (acquisition pour le renouvellement du parc vieillissant des bacs et pour les changements de taille de bac suite à l'extension de consignes de tri), des composteurs (56 000 €) et de l'achat d'un véhicule utilitaire pour l'entretien général pour 17 700 €. A cela il faut ajouter la régularisation du marché avec le prestataire Eggersmann s'élevant à 600 000 € et le remboursement d'emprunt à hauteur de 1 200 000 €.

Conformément au compte de gestion du comptable Public, le compte administratif 2022 présente les valorisations suivantes :

CA 2022	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	924 093,58	22 663 157,92	23 587 251,50
Dépenses	3 293 635,08	21 848 689,99	25 142 325,07
Résultat	- 2 369 541,50	814 467,93	- 1 555 073,57

Le Président ne participant pas au vote quitte l'assemblée.

Délibération N° 108/04-2023 :

En l'absence du Président, Monsieur Becquart, premier vice-Président, présente au vote le compte administratif 2022,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

ADOpte le compte administratif 2022 et les résultats définitifs suivants :

CA 2022	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	924 093,58	22 663 157,92	23 587 251,50
Dépenses	3 293 635,08	21 848 689,99	25 142 325,07
Résultat	- 2 369 541,50	814 467,93	- 1 555 073,57

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

1.3.Affectation des résultats 2022

La proposition d'affectation suivante fait état des résultats du SIETOM tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement :

- **section fonctionnement** :
Compte 002 en recettes = **11 162 271,84 €**
- **section investissement** :
Compte 001 en recettes = **12 145 783,36 €**

Il est rappelé que le montant de la section d'investissement est en grande partie liée à l'obtention l'année dernière de l'indemnité assurantielle relative à l'incendie de l'UVOM.

Monsieur Saoût pose la question suivante : « Compte-tenu de cet excédent et du coût des travaux qui augmente considérablement, est-il envisagé la construction d'un nouvel outil ? qu'en est-il de l'UVOM ? qu'est-ce qu'on fait de cet argent qui dévalue à la banque ? »

Monsieur le Président répond qu'on est plutôt dans le démontage de l'usine que dans la reconstruction et il y a beaucoup de projets déclinés dans le livret « Horizon 2030 ».

Monsieur Saoût demande s'il ne faudrait pas plutôt diminuer la dette car dans une dizaine d'années cet excédent n'en vaudra que la moitié.

Monsieur le Président répond que les emprunts ont été faits à des taux intéressants et ce serait prendre un risque d'emprunter au moment du besoin, les taux peuvent continuer à monter.

Madame Tilly ajoute qu'il sera évoqué au moment de l'adoption du budget primitif 2023 que les investissements prévus vont consommer en grande partie cette enveloppe. Il va y avoir de grosses dépenses notamment pour le projet de recyclerie-déchetterie, pour la dotation en bac d'ordures ménagères pucés et la construction du double quai de transfert qui reste à chiffer.

Délibération N° 109/04-2023 :

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter les résultats de la façon suivante

- **section fonctionnement** : **Compte 002 en recettes = 11 162 271,84 €**
- **section investissement** : **Compte 001 en recettes = 12 145 783,36€**

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

1.4.Approbation des restes à réaliser 2022

Les restes à réaliser 2022 sont les suivants :

Dépenses d'investissement :

- Chapitre 20 Immobilisations Incorporelles 7 404,00 €

Ce montant correspond à l'étude technique des parcelles de terrain acquises à Pontault-Combault en vue du projet de recyclerie déchetterie.

- Chapitre 21 Immobilisations Corporelles 644 472,96 €

Cette somme correspond au solde de la facture des six bennes à ordures ménagères achetées et qui ont présenté durant un an des problèmes de construction. Cette somme est bloquée en attente de garantie et jusqu'à complète satisfaction de ces véhicules.

Délibération N° 110/04-2023 :

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

APPROUVE les restes à réaliser 2022 suivants :

Dépenses d'investissement :

- **Chapitre 20 Immobilisations Incorporelles** 7 404,00 €
- **Chapitre 21 Immobilisations Corporelles** 644 472,96 €

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

1.5. Vote du Budget primitif 2023

Le projet du Budget présente l'équilibre suivant :

- En section Fonctionnement : 35 545 271,84 €
 - Pour les dépenses de fonctionnement il correspond de très près à ce qui a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire. Il a été affiné notamment sur les charges à caractère général avec une augmentation d'un peu plus de 300 000 €. Cette augmentation s'explique principalement par l'intégration des révisions de certains marchés qui se sont révélées plus importantes que prévues, en particulier le traitement des déchets issus des déchetteries.
 - Pour les recettes de fonctionnement le choix fait de rester sur les mêmes taux de TEOM que l'année précédente permet d'avoir un produit supérieur (21 068 000,00 €) à celui de l'année dernière puisque les bases fiscales ont augmenté. A noter aussi les soutiens versés par CITEO revus légèrement à la hausse en raison de l'extension des consignes de tri.

M. Mathérot demande à quoi correspond la ligne 75 « Autres produits » = 850 000 €, Il est répondu que cette somme représente les remboursements partiels de TVA (assujettissement à la TVA essentiellement sur les opérations liées à la collecte sélective).

- En section Investissement : 22 253 291,89 €
Cette enveloppe est pour majeure partie constituée du virement de la section fonctionnement et de l'indemnité assurantielle ainsi que la dotation aux investissements.

Sont ensuite rappelés les principaux investissements prévus : la Dotation en bacs ordures ménagères (3 000 000 €), le renouvellement des bacs de collecte sélective et de bornes d'apport volontaire (1 135 000 €), la construction de la déchetterie/recyclerie à Pontault-Combault (estimée à 3 800 000€), le démantèlement partiel de l'UVOM (estimé à 350 000 € après revente de matière) et la construction d'un double quai de transfert sur le site d'Ozoir-la-Ferrière (à chiffrer). A cela s'ajoutent les investissements récurrents : les composteurs, les autres matériels et le remplacement des derniers véhicules thermiques par des véhicules électriques.

Délibération N° 111/04-2023 :

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif 2023 présentant l'équilibre suivant :

section de Fonctionnement	35 545 271,84 €
section d'Investissement	22 253 291,89 €

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

1.6. Vote des taux de TEOM 2023

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est déroulé le 6 mars dernier, le Comité a validé en premier lieu l'option de conserver les taux TEOM identiques à ceux de 2022.

Monsieur le Président se satisfait de cette proposition car en comparaison avec d'autres syndicats, peu d'entre eux parviennent à ne pas les augmenter. Il poursuit pour faire remarquer que ces taux auraient peut-être baissé avec l'arrêt de la collecte des déchets végétaux.

Monsieur le Président donne pour exemple la ville de Rennes qui va encore plus loin que le SIETOM puisque la collectivité refusera bientôt les tontes dans les déchetteries. « C'est ce qui se profile à l'avenir et ces déchets resteront dans les jardins » dit-il.

Cette proposition de taux reste une bonne nouvelle pour le SIETOM en cette période inflationniste.

Délibération N° 112/04-2023 :

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

VOTE les taux de TEOM 2023 suivants :

- o Périmètre 1 : 10,40 %**
- o Périmètre 2 : 10,10 %**
- o Périmètre 3 : 9,25 %**

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2. Affaires générales

1.7. Subvention à l'amicale du Personnel du SIETOM

L'amicale du personnel, regroupant l'ensemble des agents du syndicat, a fait une demande de subvention pour l'année 2023. Ceci dans le but d'aider à financer les activités créant du lien entre les agents. Dans cette optique, il est proposé de porter ce soutien à 21 000 €.

L'année dernière la demande de subvention était de 10 000 € parce qu'il restait de l'argent sur l'année 2021 sur une subvention de 17 000 € avec moins d'agents et des activités non réalisées, notamment la soirée du personnel.

Cette année devrait être pleine d'où la proposition de subvention à 21 000 €.

Le Comité Syndical,

DECIDE d'octroyer une subvention de 21 000 € à l'« Amicale du personnel du SIETOM » pour l'année 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Président dit que le SIETOM a une bonne équipe avec un bon management et qui travaille sérieusement et dans une bonne ambiance. C'est ce qui va nous aider à avancer dans le futur où les projets sont ambitieux.

Comme pour la reprise en régie de la collecte sur la commune de Pontault-Combault, les agents font très bien leur travail et si la réflexion sur la question de reprendre la collecte du reste du territoire syndical en régie aboutit à une décision favorable, l'esprit d'équipe sera là aussi essentiel.

1.8. Décision prise dans le cadre de la délégation accordée au Président :

La convention avec l'éco-organisme Eco-TLC Refashion doit être renouvelée pour la période couvrant les années 2023 à 2028.

Cette convention détermine les soutiens financiers pour les textiles usagés déposés en déchetterie et les points de reprise ayant un équipement de collecte des TLC usagés implantés sur le périmètre du SIETOM.

A la question de M. Foubert il est répondu que les textiles sont triés dans un premier temps. Ensuite une partie part dans des boutiques en France et l'autre partie est exportée. Enfin, tout ce qui ne peut être réutilisé en l'état est recyclé en matière d'isolation.

Il est noté que informations sur le devenir de ces textiles seront complétées lors d'une autre réunion.

3. Point Communication

4. POINT COMMUNICATION

Outils de communication « alternatives à la collecte des végétaux »

- ➡ Panneau benne de collecte SEPUR
- ➡ Evolution du site internet
- ➡ Affiche et « articles conseils » envoyés aux adhérents (services et élus com)

VÉGÉTAUX DU JARDIN NOS VÉGÉTAUX SONT DE LA VALEUR

Et si vous les réutilisez directement dans votre jardin ?

VÉGÉTAUX DU JARDIN Nos conseils

- PELOUSE** LE PAILLAGE de vos résidus verts et abâtiments pour les brèves permet de les protéger de la sécheresse et de rougir le sol. Pour obtenir gratuitement un conseil contactez le service client de votre déchetterie.
- PETITES BRANCHES, FOUIGÈRES, MOUSSES** LE BRÛLAGE permet de ne pas utiliser l'herbe. Et donnez les parties fragiles car le paillage vous permet de fertiliser le sol et vous le protéger de la sécheresse. Cette pratique vous aide également l'achat des sacs et leur transport.
- BRANCHES** LE BRÛLAGE de vos petites branches, fougères, mousses peut servir de paillage efficace, car elles se décomposent également plus vite dans votre composteur.
- LE BRÛLAGE des branches plus importantes peut être fait avec un broyeur de végétaux. Ce broyat peut être utilisé en paillage et mis dans votre composteur. Les déchets sont aussi utilisés pour la production de compost.

Contactez nos conseillers pour nos conseils. Ils sont à votre disposition gratuitement aller à vos déchetteries.

SIETOM 77

4. POINT COMMUNICATION

Elaboration en cours de calendrier de collecte par commune sur www.sietom77.com

Jours de collecte Andrezel 2023



- Emballages et verre
Bacs jaune et vert
- Ordures ménagères
- Encombrants
- Végétaux

Le SIETOM vous accompagne dans la gestion de vos déchets

Sortir les bacs et sacs la veille de la collecte après 19h

01 64 07 99 75 (du lundi au vendredi 9h-13h/14h-17h)
www.sietom77.com / info@sietom77.com
 Retrouvez-nous aussi sur Facebook

39 communes, 157 666 habitants et 63 211 foyers



4. POINT COMMUNICATION

Evolution logo et message



Rétroplanning événementiel

- ➔
 Quinzaine du compostage (25 mars au 9 avril)
 Publications Facebook
- ➔
 SIETOM INFOS mai 2023
 Distribution prévue du 8 au 19 mai
- ➔
 Journée portes ouvertes 10 juin 2023



4. POINT COMMUNICATION

Animations scolaires janvier février :

Commune	Classes	Enfants
Gretz-Armainvilliers	1	26
Grisy-Suisnes	1	25
Ozoir-la-Ferrière	7	173
Pontault-Combault	1	27
Roissy-en-Brie	5	129
Servon	8	206
Touman-en-Brie	1	23

24 animations
7 écoles
609 enfants sensibilisés

Animations scolaires mars à juillet :

Commune	Classes
Châtres	1
Chaumes-en-Brie	1
Coubert	5
Crevecoeur	2
Fontenay-Trésigny	1
Marles-en-Brie	2
Ozoir-la-Ferrière	2
Pontault-Combault	7
Presles-en-Brie	2
Roissy-en-Brie	12

35 animations
16 écoles
Priorité aux classes n'ayant jamais eu d'animation

SIETOM77

4. POINT COMMUNICATION

Compostage :



Bilan janvier - 1^{er} avril :

199 composteurs distribués en 14 réunions de sensibilisation
12 SIETOM + 2 opérations communales (Roissy-en-Brie et Solers)



Sensibilisations à venir :

4 réunions de sensibilisation au SIETOM en avril
3 opérations communales d'ici fin avril :
Chevry-Cossigny : 8 avril
Gretz-Armainvilliers : 15 avril
Ozoir-la-Ferrière : 22 avril



Livraison composteurs bois pour disponibilité à partir du 19 avril

- 400 composteurs 300l et 400 composteurs 600l



SIETOM77

4. Questions diverses

- Livraison des nouvelles bornes d'apport volontaires ? : Une première livraison de quelques unités a eu lieu la semaine dernière et réservée aux besoins prioritaires. Les autres vont arriver très prochainement.
- Collecte simultanée des ordures ménagères et des déchets végétaux : Conjointement avec le collecteur, nous avons essayé d'éviter au maximum cette collecte simultanée, mais malheureusement cela n'a pas pu être fait pour quelques communes. Bien que contraignante, les équipages de collecte sont formés à cette pratique de faire attention à collecter ce qui doit l'être.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19 h 13.